



Le 27 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour un droit fondamental à l'IVG en Europe

La CLEF – Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes dénonce la révocation par la Cour suprême des Etats-Unis de l'arrêt ROE vs WADE, arrêt dont la jurisprudence garantissait le droit à l'avortement pour les femmes américaines. Cette décision ne manquera pas de pousser les femmes, et particulièrement les plus précaires, dont les migrantes, à recourir, comme au siècle dernier, à des méthodes d'avortement clandestines et dangereuses trop souvent mortelles.

Face à la gravité de cette décision et au regard des forces réactionnaires qui, en Europe comme dans le reste du monde, mettent en cause le droit des femmes à disposer de leur corps – droit fondamental, fruit du long combat des femmes au cours des décennies précédentes - la CLEF renouvelle sa demande d'inscription du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de la même façon qu'elle soutient l'inscription de ce droit dans notre Constitution.

La CLEF appelle également la France et l'Union européenne à agir rapidement en faveur d'une production européenne indépendante de pilules abortives, aujourd'hui produites par un fabricant unique Nordic Pharma aux capitaux majoritairement américains.

La CLEF appelle l'ensemble de ses 80 associations adhérentes à rejoindre la mobilisation organisée par le *Collectif Avortement en Europe, les femmes décident*, samedi 2 juillet 2022 à Paris et en région.

Nous soutenons toutes les femmes américaines et dans le monde qui voient leur accès à la contraception et à l'IVG bafoués et nous resterons vigilantes à l'exercice de ce droit dans notre pays et en Europe.

Contact : Céline THIEBAULT-MARTINEZ, présidente

presidence.clef@gmail.com

+33673382667